

## 73<sup>ème</sup> CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 26 février 2024 à 19h00

Centre de culture et sportif de Courfaivre (CCSC)

- Président** : M. Jean-Claude Beuchat
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : M. le Maire Eric Dobler, Mme Yvonne Lucchina, M. Etienne Dobler, M. Olivier Chèvre, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, M. Bernard Vallat, Mme Céline Grellier, M. Pascal Crétin et M. Raphaël Mérillat, chancelier.
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 5 du 8 février 2024, par affichage public, sur le site internet de la commune et dans la rubrique agenda du Quotidien Jurassien.

**Le Président, M. Jean-Claude Beuchat**, ouvre la séance.

Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le chancelier, la secrétaire du jour, Michèle Bailat vice-chancelière, les représentants de la presse et le public.

La séance de ce soir est enregistrée.

**Le Président** donne la parole à la secrétaire du Conseil général pour l'appel.

### 1. Appel.

Michèle Bailat, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Noah Nguontcheu (PS-Verts) est excusé et remplacé par M. Thierry Lombard (PS-Verts)  
Mme Lanka Mosimann (PS-Verts) est excusée et remplacée par Mme Esther Gerber (PS-Verts)  
M. Jean-Pierre Chappuis (PDC) est excusé et remplacé par M. Jacques Dobler (PDC)  
M. Christian Brosy (PLR) est excusé et remplacé par M. Michel Kiener (PLR)

33 conseillers généraux sur 33 sont présents.

L'ordre du jour est accepté.

### 2. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023.

**Mme Catherine Wolfer (PS-Verts)** monte à la tribune pour demander la modification suivante :

Point 4 :

Dans sa réponse à M. Noah Nguontcheu la conseillère communale Mme Céline Grellier citait les deux raisons qui font que la source des Tuilières est considérée comme de qualité médiocre. Or, l'une de ces deux raisons est incorrecte et mérite d'être corrigée. En effet, la source des Tuilières n'est pas alimentée par un captage en surface et ne peut donc subir la pollution due au lessivage des sols.

**Mme Wolfer** souhaite que le contenu soit modifié dans ce sens.

Comme ce n'est pas une modification grammaticale, mais une correction de fond, ledit changement sera intégré au présent procès-verbal. Le procès-verbal du 11 décembre 2023 reste inchangé.

Le procès-verbal du 11 décembre 2023, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat, vice-chancelière, est accepté sans modification avec remerciements à son auteure.

### **3. Communications.**

En préambule, M. Beuchat projette une photo qu'il a pris le matin même et qui montre la Ferme de la Combe Tabeillon à Glovelier. Il retrace son histoire.

Il remercie également le Maire et la vice-chancelière pour leur soutien à la préparation de la séance.

#### ◆ **Photo club de la Vallée de la Sorne**

Il a eu l'occasion de participer à l'assemblée du Photo-Club de la Vallée de la Sorne. Il souligne qu'ils effectuent un travail remarquable et souhaite qu'ils puissent continuer ainsi.

#### ◆ **La Commune de Haute-Sorne au Parlement Jurassien**

Il a été représenter la commune dans les locaux du parlement jurassien lors d'une présentation sur l'égalité des genres. C'était une présentation très intéressante qui a été effectuée par une délégation catalane.

#### ◆ **Condoléances à Mirco**

Il adresse également ses sincères condoléances à M. Mirco Bellè, chef du service financier, qui a perdu son beau-papa.

#### ◆ **Démissions**

Il annonce avoir reçu les démissions de M. Nicolas Kottelat de la commission permanente de l'urbanisme, celle de M. Iannik Perucco de la commission spéciale de l'organisation de la journée des aîné-e-s ainsi que celle de M. Valéry Rion de la commission permanente des écoles, cohésion sociale et informatique. Il remercie toutes ces personnes pour leur engagement au sein de la vie associative de la commune.

#### ◆ **Présentation via le beamer**

Lors du dernier bureau, il a été convenu que les diverses présentations powerpoint étaient acceptées mais que cela ne devait pas devenir la norme. La projection doit être courte et explicite.

Chaque présentation est à envoyer à Michèle Bailat jusqu'au jeudi midi qui précède la séance du Conseil général.

Afin que tout se déroule au mieux et sans accroc, il est demandé aux conseillers généraux de respecter ce délai, sans quoi la présentation ne pourra pas être projetée. Un ordinateur sera prochainement mis à disposition pour la tribune.

Afin de rendre la séance fluide et d'être préparé au mieux, nous vous invitons à nous transmettre vos diverses interventions à l'avance, y compris les amendements.

**Le Président** cède la parole à **M. le Maire Eric Dobler** pour les communications du Conseil communal, qui s'exprime ainsi :

#### ◆ **Entrée de Julien Meier au Conseil communal**

« Je vous informe que le Conseil communal a accueilli M. Julien Meier en tant que nouveau conseiller communal. Ce dernier a repris le dicastère laissé vacant, suite à la démission de M. Bernard Vallat. Dans ce cadre, il a profité de faire une rocade et c'est maintenant le Maire qui est le représentant du Conseil communal auprès du Triage forestier et c'est M. Julien Meier qui devient délégué au Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs (SEOD).

Par ailleurs, le Conseil communal a désigné Mme Yvonne Lucchina au poste de vice-maire pour l'année 2024. Je profite de cette tribune pour remercier M. Etienne Dobler qui m'a remplacé avantageusement en 2023.

#### ◆ Versements LPP aux conseillers communaux

Dans le cadre de la problématique des versements aux conseillers communaux ne pouvant pas cotiser à un 3<sup>ème</sup> pilier, durant les deux dernières législatures, le Conseil communal est dans l'attente de la décision du Délégué aux affaires communales sur le nouveau règlement relatif aux traitements, honoraires, jetons de présence, vacances et indemnités des autorités de la commune mixte de Haute-Sorne, frappé d'une opposition en cours de traitement. Ensuite il présentera une nouvelle proposition de message au Conseil général.

#### ◆ Etat du rôle

L'état du rôle des motions et postulats sera à l'ordre du jour du prochain Conseil général. Ce document tient à jour les motions, postulats, questions écrites et autres interpellations qui ont été déposées.

#### ◆ Fin des bureaux de vote

Le Conseil communal a fait le constat lors des dernières votations et élections d'une diminution drastique des votants à l'urne. A titre d'exemple, lors de la dernière votation, seules une petite cinquantaine de personnes se sont déplacées pour voter à l'urne. Mobiliser plusieurs employés de l'administration communale à ces fins sur 5 sites n'est plus rationnel. Dès lors le Conseil communal examine la possibilité de supprimer le vote à l'urne dans les villages de Soulce, Undervelier, Glovelier et Courfaivre, selon des modalités d'aménagement qui vous seront communiquées lors d'un prochain conseil général.

#### ◆ Engagement d'Eric Bourquard à la voirie

En remplacement de M. Pierre Stieger, absent de longue durée en raison d'une opération chirurgicale, le Conseil communal a engagé en contrat de durée déterminé M. Eric Bourquard.

#### ◆ Absence de Noah Nguontcheu, conseiller général

Le Conseil communal, donnant suite à une communication du Délégué aux affaires communales, a pris la décision de ne plus autoriser M. Noah Nguontcheu à siéger au Conseil général. En effet, ce dernier, après son élection en 2022, n'a pas pu assister à la séance d'assermentation initiale et n'a pas répondu à une seconde invitation en 2023. La prochaine séance d'assermentation n'est pas encore planifiée. Le Conseil communal précise qu'un élu est admis à siéger temporairement sans être assermenté, si sa nomination intervient postérieurement à une séance d'assermentation et jusqu'à la séance d'assermentation ultérieure.

#### ◆ ZAM – déplacement de la piste cyclable et chemin piétonnier

Avec les débuts des travaux dans le cadre de la Zone d'activité microrégionale (ZAM), la piste cyclable et le chemin piétonnier entre les villages de Glovelier et Bassecourt seront provisoirement déplacés. Une signalisation sera mise en place pour la durée des travaux. A terme, la piste cyclable et le chemin piétonnier seront rétablies au Sud de la ZAM, le long de la voie CFF ».

En conclusion de ces communications, le Maire cède la parole à **M. Vincent Voyame, chef de groupe PCSI-RC**, pour une petite présentation du nouveau Président du Conseil général M. Jean-Claude Beuchat et souligne que le groupe est très fier d'avoir Jean-Claude comme Président et le remercie pour sa flexibilité.

## 4. Questions orales.

3 questions orales ont été déposées.

**Question no 1 intitulée « Aménagement autour du bâti de nos villages » posée par Mme Esther Gerber (PS-Verts) qui s'exprime ainsi :**

« Notre période est confrontée à des problématiques d'envergure concernant le changement climatique :

Des températures qui montent à des valeurs jusqu'ici peu connues dans notre région, des périodes prolongées de sécheresse et d'autre part de fortes précipitations à répétition.

Bref, nous vivons une fréquence élevée de situations météorologiques extrêmes. En parallèle, la biodiversité est en chute libre partout, et Haute-Sorne ne fait pas exception.

Ces constats nécessitent un questionnement sur notre manière de réfléchir, puis de diriger nos interventions en matière d'aménagement du territoire en conséquence. Par exemple, en ce qui concerne les zones vertes à l'intérieur du bâti.

Ces zones vertes sont essentielles pour tempérer les îlots de chaleur et pour absorber les eaux de surface. En plus, elles représentent – selon l'aménagement - un endroit favorable à la biodiversité. Chaque zone, même la plus petite, est importante et doit être sauvegardée et améliorée !

Dans ce contexte, pourquoi la commune a-t-elle empierré les bordures autour du bâtiment scolaire du Petit collège au centre de Bassecourt ?

Quelles sont les réflexions de la commune pour avoir mis en place un tel aménagement ?

Globalement, comment la commune entend-elle agir au sein du bâti de nos villages :

- Pour diminuer les îlots de chaleur ?
- Pour améliorer l'absorption de l'eau de surface dans les sols ?
- Pour augmenter la biodiversité ? »

**Réponse de M. Gérard Ruch, conseiller communal :**

L'aménagement de pierres autour du bâtiment scolaire est avant tout pour diminuer l'entretien, mais une certaine végétation sera maintenue. Globalement, c'est minime par rapport à d'autres projets qui vont être développés sur l'ensemble de la commune.

Concernant la végétalisation dans la zone à bâtir, M. Ruch aborde la thématique du Plan d'aménagement local (PAL). Il rappelle que ce n'est pas seulement un plan de zone, c'est principalement la conception d'évolution du paysage (CEP). Un bureau externe, ainsi qu'une commission ont travaillé sur ce thème. Le résultat de ce travail débouche sur des principes qui ont été établis. Si le nouveau PAL est accepté, voici quelques exemples qui pourront être mis en place : mise en protection d'arbres isolés, mise en place de protection de vergers et zones vertes, l'élaboration d'un plan de développement de la biodiversité et de la végétation en zone bâtie. Ces différents exemples de principes entreront en force avec l'acceptation du PAL.

Dès l'année prochaine, le Conseil communal s'engage à mettre en œuvre ces principes, ce qui signifie qu'un budget devra être voté et un bureau spécialisé sera nommé.

**Mme Gerber est partiellement satisfaite de la réponse.**

---

**Question no 2 intitulée « La Cybersécurité est vitale » posée par M. André Altermatt (HSA), qui s'exprime ainsi :**

« Nulle semaine ne s'écoule sans que les médias ne rapportent sur la cybercriminalité, les cyberattaques et la cybersécurité. Des recommandations sont données et des mesures à prendre sont suggérées pour prévenir ces attaques qui menacent notamment – outre les systèmes informatiques eux-mêmes – la protection des données collectives et personnelles. Une étude indique qu'il y aurait quelque 25'000 attaques numériques chaque mois en Suisse. Les exemples de victimes ne manquent pas à ce sujet :

- L'attaque dont fut victime la commune de Rolle a été l'occasion d'une réelle prise de conscience (août 2021).
- En décembre 2022, 45'000 PME et près d'un millier de fiduciaires ne pouvaient plus utiliser leur logiciel de gestion.
- L'année passée, plusieurs sites de l'administration fédérale ont été paralysés par une cyberattaque et des informations sensibles ont été mises en ligne (juin 2023).

- Des pirates se sont également emparés de données de la police bernoise (août 2023).
- Les pirates et escrocs ont encore mis à mal le réseau pédagogique neuchâtelois, les CFF, Suisse Tourisme, plusieurs communes vaudoises dont Lausanne, etc.

Aux dégâts aux systèmes informatiques eux-mêmes ou aux personnes, s'ajoutent encore les demandes de rançon qui peuvent être conséquentes et mettre à mal les finances des collectivités, des entreprises ou des particuliers. Les cyberrisques ne doivent donc pas être sous-estimés.

Les garanties données par les fournisseurs informatiques et les mesures de sécurité mises en place par eux sont une chose. Toutefois ces derniers ne peuvent être à la fois juge et partie dans l'analyse et la prévention des risques. Autrement dit, les garanties de sécurité et les assurances par rapport aux cyberattaques données par le fournisseur informatique de la Commune doivent être testées et réellement éprouvées.

Dès lors, ma question est la suivante :

La commune envisage-t-elle :

1. une analyse ou un audit par un prestataire externe et neutre pour évaluer la fiabilité du système informatique communal et déceler les éventuelles faiblesses et failles de sécurité ?
2. la conclusion d'une assurance « Cybersécurité » pour garantir la prévention des attaques, la protection du système informatique, la protection juridique et les prestations financières ?
3. l'adhésion à la nouvelle stratégie cantonale pour réduire les risques de cybercriminalité ? »

**Réponse de M. Etienne Dobler, conseiller communal qui s'exprime ainsi :**

« La sécurité de nos données informatiques est une préoccupation constante du Conseil communal. À la suite des différents problèmes rencontrés dans d'autres collectivités publiques, nous avons immédiatement pris des mesures pour garantir la sécurité des données de nos concitoyennes et concitoyens.

C'est ainsi qu'un groupe de travail, composée du chancelier, de l'informaticien communal et du conseiller en charge de l'informatique, ainsi que de consultants externes, a été mise en place. La mission de cette dernière était d'élaborer les orientations futures et des règles communes qui aideront le service informatique à mettre en place un environnement de travail fiable, cohérent et sécurisé.

Afin de nous prémunir au maximum de ces attaques, le Conseil communal a pris l'option de sauvegarder les données communales dans un espace externe auprès d'un datacenter hyper sécurisé.

En parallèle, d'autres mesures ont été mises en place. Sachant que la quasi-totalité des attaques informatiques se font par le biais de courriels, une formation adéquate a été mise en place pour l'ensemble du personnel ainsi que les membres du Conseil communal. Délégué à une société externe, cette formation avait comme objectif de sensibiliser les utilisateurs aux risques liés aux courriels. Elle s'est déroulée de septembre 2021 à octobre 2022. Elle se composait de dix campagnes successives.

Concrètement, les personnes concernées recevaient des courriels qui comportaient des risques et d'autres pas.

Chaque utilisateur devait analyser ces courriels et répondre de quelle manière il allait les traiter. Les thématiques suivantes ont été abordées lors de cette campagne : envoi d'une facture – détecter le phishing – fichiers joints – fichiers inattendus – savoir lire les liens Internet – reconnaître l'identité d'un lien – Emma et le lien mystérieux – Dropbox – savoir détecter le phishing et finalement l'expéditeur masqué.

Au terme de la formation, la classification du risque a été analysée. En l'état, 89% collaborateurs ont obtenu un niveau qualifié d'intermédiaire à bon, ce qui représente une progression réjouissante en regard du début de la formation. Toutefois, rien n'est définitivement acquis et il est important de poursuivre une formation régulière. Une charte informatique a également été soumise et signée par l'ensemble des collaborateurs.

En termes d'assurance, nous n'avons pas conclu d'assurance spécifique pour ce genre de risque. Le prix d'une telle assurance, en regard des prestations assurées n'étant pas intéressant. Je précise encore que l'informaticien communal participe à tous les ateliers organisés par le canton qui traitent de la problématique. La commune est également membre d'un pool utilisateurs informatique. Ce pool regroupe les grandes communes de l'arc jurassien.

Bien évidemment, les thèmes liés à la sécurité y sont abordés et les expériences en la matière échangées. Nous en tirons également d'autres avantages, notamment en terme financier puisque le pool bénéficie des conditions particulièrement avantageuses auprès des fournisseurs de matériel informatique. »

**M. Altermatt est satisfait de la réponse.**

---

**Question no 3 intitulée « Halle des fêtes – Bassecourt – Au cœur de la cuisine » posée par Mme Christine Choffat (PCSI-RC) qui s'exprime ainsi :**

« Avril 1967, la Commune de Bassecourt devient propriétaire de la halle et en fait la promotion. Le bâtiment est situé sur un emplacement géographique idéal, centré avec un accès aisé sur une surface plane et de plain-pied. 400 places de parc à proximité, les transports publics au village. Il comprend divers aménagements dont une cuisine entièrement équipée.

A ce jour, il n'y a plus d'autres grandes salles communales dans la vallée pouvant accueillir 1'000 convives, c'est-à-dire autant de places assises.

Mais il y a un bémol : quand la Commune mentionne dans sa promotion « cuisine entièrement équipée », le traiteur ou le locataire s'attend à mieux.

L'équipement actuel ne plaide pas en la faveur de la Commune de Haute-Sorne : équipement mal achalandé, manque d'eau chaude, pas de lave-vaisselles performants. Aussi, des seuils difficilement franchissables avec des chariots de victuailles. Un traiteur me précisait ceci : une halle mal équipée, c'est des pas supplémentaires à faire, un surplus de temps à prendre en considération et un prix supplémentaire à facturer, ne serait-ce que CHF 10.00 par convive.

Équiper la halle d'une cuisine professionnelle n'est pas rentable ni envisageable. Le traiteur qui occupe la salle, travaille chez lui, dans ses casseroles et amène sa marchandise sur place, le jour venu. Il serait judicieux d'équiper ce lieu de tables Inox mobiles, de lave-vaisselles performants, supprimer les seuils, avoir de l'eau chaude en suffisance, un jet pour récurer.

Ma question est donc la suivante :

Est-ce que la Commune de Haute-Sorne envisage d'investir dans un équipement fonctionnel, logique et rentable pour la cuisine de la halle des fêtes de Bassecourt et dans quel délai ? »

**Réponse de M. Julien Meier, conseiller communal :**

La halle des fêtes de Bassecourt n'est effectivement pas neuve. Ce qui fait la praticité de cette salle est son aspect rustique et la possibilité d'y accueillir diverses manifestations variées. Actuellement il n'y a pas vraiment de volonté pour rendre cette halle plus cosy.

Après un passage sur place, il pense que des solutions seront facilement trouvées concernant les seuils. Pour ce qui est des lave-vaisselles, ces derniers sont encore fonctionnels malgré les années au compteur. Il ne voit pas d'intérêt à investir dans des lave-vaisselles plus perforants étant donné que les traiteurs reprennent le matériel sale chez eux.

Au milieu de la cuisine il y a une grande armoire frigo qui peut un peu gêner le passage pour cette manifestation, mais c'est aussi un avantage pour d'autre.

C'est vrai qu'actuellement la halle des fêtes mériterait un rafraichissement, mais cela serait plus intelligent de faire un projet global et pas juste des petits investissements.

Dans l'immédiat il n'y a pas de gros investissements qui sont prévus.

**Mme Choffat est satisfaite de la réponse.**

<b>5 Prendre connaissance et accepter les budgets communaux et bourgeois 2024 ainsi que les taxes y relatives. (message n°220 du 26 février 2024).</b>
--

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. le Président** cède la parole à **M. Pascal Crétin, conseiller communal** qui est accompagné de M. Mirco Bellè, chef du service financier.

En introduction, il rappelle que le budget est seulement présenté maintenant car le Conseil communal était dans l'expectative, à la suite des différentes manœuvres qui se passaient au niveau cantonal et on ne savait pas encore quels allaient être les tenants et aboutissants du plan d'équilibre cantonal. En 2023 il s'agissait de la 1<sup>ère</sup> législature des nouveaux conseillers communaux et le nouveau Conseil communal s'est aussi réuni pour déterminer un programme de législature. C'était important d'avoir ce programme de législature avant d'établir le budget.

Les budgets communaux et bourgeois 2024, sont présentés selon les normes du Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2).

Le montant perçu de la péréquation financière est toujours sur la base des exercices précédents. Le montant qu'on va recevoir en 2024 est déterminé sur la base des chiffres 2022.

Evolution de la contribution du fonds cantonal de péréquation et de l'indice des ressources (IR). L'IR se calcule sur la base des données fiscales de l'ensemble des communes jurassiennes.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population résidente	6 987	7 071	7 167	7 261	7 319	7 353	7 400
<b>Population «REPA» <sup>1)</sup></b>	<b>6 958</b>	<b>7 040</b>	<b>7 141</b>	<b>7 229</b>	<b>7 277</b>		
IR - Indice des ressources	79.73	79.19	72.18	81.31	79.70		
RH – (revenu fiscal harmonisé)	15 926 172	16 503 459	14 506 176	16 661 730	16 625 714		
Reçu du Fonds de péréquation	1 410 050	669 999	1 414 183	1 553 045	2 422 025	1 228 600	1 480 990
Contribution aux charges de centre	- 218 750	- 238 723	-230 163	- 224 405	- 226 089	- 248 200	- 244 480
Contribution nette	1 191 300	431 276	1 184 020	1 328 640	2 195 936	980 052	1 236 510

## Commune mixte de Haute-Sorne :

Les principaux postes du budget communal sont :

en CHF	Budget 2023	Budget 2024	Variation
Charges	29'396'215	31'107'540	5.82%
Revenus	28'191'510	29'264'025	3.80%
Investissements nets	3'754'000	2'627'000	-30.02%
Rentrées fiscales nettes*	17'982'500	18'907'800	5.15%
Quotité d'impôts	2.10	2.10	inchangée
<b>Résultat (+ excédent, - déficit)</b>	<b>1'204'705</b>	<b>1'843'515</b>	<b>53.03%</b>

\*impôts directs PPH + PM + Autres impôts (hors péréquation)

La quotité d'impôt reste inchangée à 2.10 points.

**M. Patrick Müller du groupe HSA** aimerait savoir quelles sont les incidences sur le budget par rapport aux oppositions des règlements relatifs à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et celui relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) sachant qu'il y a des demandes d'installations importantes et qu'il y aura encore beaucoup d'investissements à faire dans la gestion des eaux.

**M. Crétin** répond qu'à la suite de l'acceptation des règlements il y a eu une modification importante afin d'avoir une meilleure répartition du RAEP et du RETE. Il rappelle qu'il n'y a pas d'augmentation de taxes. Les décisions seront prises au compte-gouttes en fonction des nécessités et pour essayer d'être en conformité avec la loi.

**Mme Céline Grellier, conseillère communale** complète en mentionnant que les budgets ont été établis en tenant compte de la modification qui avait été acceptée au Conseil général avec une diminution du pourcentage des eaux usées et l'augmentation du pourcentage pour l'eau potable. Cette une rubrique apparaîtra un peu plus tard dans la présentation du budget dans les produits de la rubrique de l'eau potable. Actuellement, l'opposition qui a été faite par plusieurs citoyens fait que tous les permis qui sont déposés sont actuellement bloqués, en attendant le traitement de cette opposition. Toutes les recettes iront aux eaux usées et non à l'eau potable.

Cette modification ne donne pas lieu à une augmentation de la taxe, c'est uniquement une répartition interne pour avoir les deux fonds qui sont équilibrés de la même manière plutôt qu'obtenir un déséquilibre et pour effectuer les investissements qu'il y a à effectuer dans les deux comptes de manière séparée.

**Mme Agnès Veya (PS-Verts)** monte à la tribune et pose la question suivante :

« J'ai vu en page 8 du rapport du budget que deux rubriques sont déficitaires. La rubrique traitement des eaux pour un montant de CHF -82'150.- et la rubrique chemin ruraux (AF) pour un montant de CHF -32'130.-.

Si notre mémoire est bonne, les financements spéciaux devraient s'autofinancer. Si l'on fait le calcul de toutes les rubriques qui concernent les financements spéciaux, nous constatons que ces deux rubriques qui viennent d'être mentionnées entraînent en finalité un déficit de CHF -14'790.-.

Nous souhaiterions obtenir des informations à ce sujet ? »

**M. Mirco Bellè, chef du service financier** répond que depuis l'introduction en 2018 des nouveaux règlements RETE et RAEP, la fonction traitement des eaux a généré chaque année un excédent de produit qui a été attribué à ce qu'on appelle le « fond d'équilibre des comptes ». Ce qui veut dire que l'on encaisse trop pour cette rubrique-là. C'est une des raisons qui a amené à proposer la modification des règlements qui a été acceptée lors d'un précédent Conseil général.

Ce qui signifie que pour la rubrique traitement des eaux, la politique adoptée est de dire que pendant certaines années on doit présenter un résultat équilibré.

Concernant l'entretien des chemins ruraux (périmètre AF), l'ouvrage est sur le métier avec M. Frédéric Juillerat, conseiller communal.

**Mme Ouarda Mahmoudi (HSA)** monte à la tribune et se réfère à la page n°71 du rapport du budget. Elle souhaite savoir pour quelle raison le montant pour l'augmentation du pourcentage des conseillers communaux et du maire figure au budget 2024 ? Idem pour le montant compensatoire forfaitaire LPP de CHF 54'167.- ?

Il lui est répondu que comme l'augmentation du taux des conseillers communaux et du maire a été acceptée, il est normal qu'elle figure au budget 2024. Le montant de CHF 54'167.- est une dépense qui figure dans les comptes 2022 et non dans le budget 2024.

**Le Président** ouvre la discussion aux représentants des groupes.

**M. Patrick Müller du groupe HSA** monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Le groupe HSA remercie toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget 2024, le porteur du dicastère, le personnel communal et les membres de la commission des finances. Le groupe HSA laisse la liberté de vote sur ce budget 2024.

Notamment, la situation est très tendue, le budget 2025 devra être très minutieusement élaboré, afin de diminuer notre dette globale. Nous avons une période de chômage basse et des industries qui s'installent, soyons vigilants et profitons-en pour rétablir un équilibre pour le futur. »

**M. Vincent Voyame du groupe PCSI-RC** monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Tout d'abord le groupe PCSI-RC tient à remercier toutes les personnes qui ont participées à l'élaboration des budgets 2024.

Nous sommes habitués à devoir accepter des budgets dans le rouge, donc on va dire situation normale. Jusqu'à présent les comptes ont été dans le vert, pourquoi pas une fois de plus.

En effet, budgéter ne signifie pas dépenser.

En lisant le message, nous considérons ce budget 2024 comme étant transitoire. En effet, le rapport relatif au budget 2024 mentionne les points suivants :

« Il a aussi été décidé d'établir un plan d'équilibre avec des mesures à prendre, mais aussi et surtout de la mise en place d'un plan financier communal permettant d'avoir mieux sous contrôle la situation d'ensemble et les projections ».

Nous faisons confiance à nos argentiers afin de maintenir notre paquebot à flot.

Pour terminer le groupe PCSI-RC accepte à la majorité les budgets 2024. »

**Mme Catherine Wolfer du groupe PS-Verts** monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Arrivant à la fin du mois de février, il est grand temps de prendre connaissance du budget 2024. Nous avons bien compris que l'établissement de ce budget a demandé au Conseil communal d'effectuer un numéro d'équilibrisme pour définir un montant d'investissement absorbable malgré une capacité financière qui reste bien mince. L'exercice de l'établissement du budget de fonctionnement a demandé, lui aussi, bien des efforts. Malgré cela, l'excédent de charges est annoncé à CHF 1'825 000.-. Faut-il s'effrayer de ce montant ?

Le groupe PS-Verts préfère voir l'avenir positivement, s'appuyant sur les scénarios des années passées qui se sont ouverts sur des budgets déficitaires pour se conclure avec des comptes en noir. Pour autant, nous ne jouons pas de naïveté. Nous avons bien pris conscience des menaces qui pèsent sur les rentrées fiscales, malgré une augmentation des rentrées liées aux impôts des personnes physiques et des frontaliers.

Le Groupe PS-Verts acceptera le budget communal en l'état parce que :

- la quotité d'impôt, les taxes et redevances n'ont pas été augmentées et il est primordial, pour nous, que le défi d'atteindre l'équilibre fiscal au niveau communal ne se répercute pas sur la population ;
- le fait de geler les EPT, de porter une attention particulière à toute dépense, de veiller à ne pas dépasser les budgets alloués aux différents projets, nous apparaissent comme des mesures particulièrement importantes ;
- l'idée d'échelonner les projets dans le temps pour que chaque dicastère puisse investir est affirmé;
- le Conseil communal a pris l'engagement d'analyser les charges de fonctionnement et structurelles pour mener la commune vers l'équilibre des comptes en 2026, ce que nous apprécions à sa juste valeur.

Les budgets 2024 des bourgeoisies n'ont pas suscité de remarques particulières et seront également acceptés.

Nous remercions le service financier ainsi que Pascal Créatin et la commission des finances pour le travail effectué et souhaitons avoir la bonne surprise de découvrir des comptes 2024 atteignant l'équilibre ou mieux. »

**M. Gérald Steiner du groupe PDC** monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Après avoir pris connaissance des budgets pour l'année 2024, et après avoir pu consulter et poser des questions sur ces différents budgets, et qu'en plus nous sommes déjà en retard pour le voter, nous n'avons pas le choix.

Nous avons pris bonne note des communications faites par M. le Maire et le conseiller en charge des finances, nous veillerons à ce que tout ce qui a été dit se réalise.

Il est vrai que la conjoncture actuelle, l'augmentation des taux d'intérêts, la diminution de la péréquation financière n'arrangent rien. Nos autorités ainsi que notre staff financier ne peuvent pas faire de miracle.

Quoique, voici maintenant plusieurs années qu'on nous propose des budgets déficitaires, et, surprise lors du bouclage des comptes, le miracle a lieu et nous voilà avec des comptes avec un résultat positif. Espérons que cela continue et que nous ne sommes pas les seuls à croire au miracle.

Le groupe PDC-Le Centre va accepter tous ces budgets, avec les remerciements d'usage à tout le dicastère des finances, autorités, chef de service et personnel, ainsi qu'à la commission des finances, toujours très attentive et appréciée lors de leur séance et leurs remarques constructives. »

**M. Michel Lando** pour le groupe UDC s'exprime ainsi :

« La présentation des budgets pour la Commune de Haute-Sorne devant le législatif revêt, année après année, le même caractère immuable : on s'amuse à se faire peur avant de se féliciter l'année suivante devant l'excellence des résultats comptables. C'est un peu comme si l'on jouait à s'approcher le plus près possible du gouffre pour ne pas y tomber. Cette année ne déroge pas à la règle. Néanmoins un examen plus attentif montre que les mêmes causes ne vont peut-être pas produire les mêmes effets.

Je m'explique, voici quelques pistes de réflexion :

1. Un déficit de CHF 1'982'000 est budgété, en progression CHF 600'000 par rapport au déficit budgété en 2023. Des progrès d'écrevisse comme diraient de méchantes langues.
2. Ce déficit que l'on peut qualifier d'abysmal, osons le mot, s'obtient malgré une péréquation financière très nettement à l'avantage de notre commune. En effet, pour 2024 Haute-Sorne est la commune recevant le plus (CHF 1'236'523), loin devant Delémont (CHF 762'000). Le chef-lieu qui présente de plus des chiffres à l'équilibre pour cette année. De quoi laisser songeur.
3. Les charges liées, une enclume financière dévorent dorénavant la totalité de nos rentrées sur les personnes physiques et sur laquelle nous n'avons aucune prise je vous le rappelle. Notre Maire pourrait prendre par exemple le leadership sur ce dossier auprès de l'Association jurassienne des communes. Une manière de justifier notre contribution financière à cet organisme.

Les pistes évoquées en commission des finances pour redresser la situation sont intéressantes et le Conseil communal a pris conscience de l'urgence de planification financière pointue et d'une budgétisation en amont beaucoup plus précoce pour 2025.

Nous aimerions rappeler ici que le groupe UDC s'opposera fermement à toute velléité d'augmenter la quotité d'impôt. L'attractivité de notre commune en dépend.

Je ne saurais conclure sans remercier tout le personnel de notre commune pour les efforts consentis et les féliciter pour la qualité de leur travail. Un merci particulier aussi à Mirco Bellè et Pascal Crétin.

Le groupe UDC accepte le message 220 et invite les autres groupes à faire de même ».

Personne ne souhaite s'exprimer lors de la discussion générale.

Au vote, le Conseil général accepte le budget communal 2024, les taxes communales ainsi que la quotité d'impôt par 28 voix et deux abstentions.

**M. Crétin** passe maintenant à la présentation des budgets des bourgeoisies.

**Bourgeoisie de Bassecourt :**

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2023	Budget 2024	Variation
Charges	417'250	410'780	-1.55%
Revenus	415'680	401'680	-3.37%
Investissements nets	480'000	258'000	-46.25%
<b>Résultat (+ excédent, - déficit)</b>	<b>- 1'570</b>	<b>- 9'100</b>	<b>479.62%</b>

**Bourgeoisie de Courfaivre :**

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2023	Budget 2024	Variation
Charges	260'600	248'000	-4.83%
Revenus	252'700	243'270	-3.73%
Investissements nets	-	25'000	-
<b>Résultat (+ excédent, - déficit)</b>	<b>- 7'900</b>	<b>- 4'730</b>	<b>-40.13%</b>

**Bourgeoisie de Glovelier :**

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2023	Budget 2024	Variation
Charges	404'745	346'160	-14.47%
Revenus	416'060	320'300	-23.02%
Investissements nets	365'000	385'000	5.48%
<b>Résultat (+ excédent, - déficit)</b>	<b>11'315</b>	<b>- 25'860</b>	<b>-328.55%</b>

## Bourgeoisie de Soulce :

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2023	Budget 2024	Variation
Charges	443'626	473'135	6.65%
Revenus	457'530	446'830	-2.34%
Investissements nets	86'000	190'000	120.93%
<b>Résultat (+ excédent, - déficit)</b>	<b>13'904</b>	<b>- 26'305</b>	<b>-289.19%</b>

Au vote, le Conseil général accepte les budgets 2024 des bourgeoisies à l'unanimité.

**6 Prendre connaissance et statuer sur l'augmentation du cautionnement en faveur du FC Bassecourt de CHF 324'000.- pour financer les dépassements de crédit dû à l'indexation des prix et à la reprise d'une ancienne dette. (message n°221 du 26 février 2024).**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. le Président**, cède la parole à **M. Olivier Chèvre, conseiller communal** qui monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Le message du Conseil communal n°221 a pour objet une demande d'augmentation du cautionnement en faveur du FC Bassecourt, de CHF 324'000.- pour financer les dépassements de crédit dus à l'indexation des prix et à la reprise d'une ancienne dette.

On peut aborder ce message sous différents angles, financier, social et sportif mais à coup sûr l'émotionnel s'immiscera dans votre décision.

Au niveau financier, cette augmentation de cautionnement est principalement due à 2 facteurs externes difficilement imputable au FC Bassecourt :

- L'augmentation du prix de la construction due à l'indexation des prix, COVID oblige, de CHF 160'000.- correspondant à un dépassement entendable de 9% du budget.
- Ainsi qu'à la résiliation unilatéralement de la part de la banque Valiant du prêt de CHF 110'000.- issue de la rénovation des vestiaires en 1990.

Sur le plan sportif, le FC Bassecourt fait rayonner bien au-delà de nos frontières les couleurs de notre commune au niveau du 4<sup>ème</sup> échelon du football Suisse la 1<sup>ère</sup> ligue.

Pour cette saison, le comité du FC a décidé de rapatrier plusieurs jeunes du cru et ceci se poursuivra la saison prochaine. Le but 1<sup>er</sup> étant de redonner une identité encore plus locale à l'équipe et de réduire également les coûts de la 1<sup>ère</sup> équipe.

Sur le plan social, le FC Bassecourt s'occupe de plus de 100 joueurs sous licence qui sont entourés de 21 entraîneurs. En comptant les 3 équipes actives, ceci signifie que chaque semaine pas moins de 500 joueurs foulent les terrains ainsi que les vestiaires du FC Bassecourt pendant les nombreux entraînements.

Ce même rôle social en faveur de la jeunesse est un des 4 axes retenus par le Conseil communal pour la législature en cours. Donc le FCB participe activement à développer cet axe.

Pour répondre à plusieurs remarques quant au traitement singulier de la commune envers le FC Bassecourt par rapport aux autres clubs de foot ou sociétés, j'aimerais rappeler que tous les autres FC sont locataires au contraire du FCB qui est propriétaire. Les coûts de fonctionnement en sont donc sensiblement différents.

Un refus de ce cautionnement engendrerait très probablement une faillite du club, la banque Valiant ayant déjà entamé la procédure ad hoc.

La fin du club avec tous les dégâts d'image pour le FCB et indirectement pour la commune, les différentes relégations immédiates et automatiques de l'équipe fanion et des équipes juniors en cas de faillites du club, ainsi que la reprise suite au 1<sup>er</sup> cautionnement par la commune de la dette de CHF 800'000.-.

Si vous acceptez ce 2<sup>ème</sup> cautionnement, ceci signifiera que la population de Haute Sorne est consciente du rôle social vers l'extérieur et qu'elle a confiance aux dirigeants du FCB pour ajuster ses finances avec des mesures tant aux niveaux sportifs et du fonctionnement du club pour redonner une assise pérenne au FC Bassecourt.

Le Conseil communal en est convaincu et vous demande d'accepter ce cautionnement. »

**Le Président** ouvre la discussion aux groupes.

**M. Vincent Voyame du groupe PCSI-RC** monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Aujourd'hui nous devons nous prononcer sur l'avenir d'une société importante pour notre commune.

On accepte le cautionnement et la vie du club continue. On refuse le cautionnement et c'est la mise aux poursuites et certainement la faillite du club. Quel dilemme.

A notre avis, il est primordial de payer finalement les entreprises locales qui ont effectuées des travaux lors de la rénovation des tribunes et des vestiaires.

Une faillite n'impacterait pas seulement la première équipe mais aussi toute la structure des juniors. J'aimerais ici rappeler l'importance d'une société, d'un club sportif pour la jeunesse.

Bien entendu, la commune prend le risque que le cautionnement se transforme un jour en une reprise de la dette avec les frais inhérents.

Les instances du club doivent tout mettre en œuvre afin d'assurer sa pérennité et prendre les mesures nécessaires pour éviter la catastrophe.

Personnellement, je suis d'avis qu'il faut leur accorder cette possibilité de repartir sur de bonnes bases et de pouvoir continuer d'offrir à nos jeunes le plaisir de taper dans un ballon.

Lors de la préparation du Conseil général, notre groupe a débattu du sujet avec des avis différents. Pour cette raison nous avons décidé de laisser le libre choix de vote. »

**M. Gérald Steiner du groupe PDC** monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Il y a des situations qu'on voudrait éviter, mais on ne peut pas, faute à qui ? Dans un premier temps à un jeune homme qui n'a rien trouvé de mieux que d'aller brûler son cahier de note sur une tribune vétuste, tellement vétuste d'ailleurs qu'elle s'est enflammée au point de détruire ladite tribune, d'endommager et de fragiliser fortement tout le bâtiment.

Sans tout cela, nous ne serions pas là à discuter sur un point de l'ordre du jour.

Lors de notre séance de groupe, il en est ressorti, après discussion bien sûr, que notre devoir était de soutenir ce club. Cette société peut d'ailleurs être fière d'avoir une bonne centaine de juniors, une équipe qui milite en 1<sup>ère</sup> ligue, d'autres équipes en 4<sup>ème</sup> ligue et en vétérans, j'en oublie certainement. Il semblerait que les dirigeants n'ont peut-être pas tout fait juste, mais qui ne commet pas d'erreur. Et finalement, ce n'est qu'une caution qui pour l'instant ne coûte rien à notre commune.

Il est vrai et cela a été relevé, le risque existe bel et bien. Nous proposons donc d'accepter cette caution, avec des contrôles stricts sur les comptes du FC, que la commune organisera et réagira rapidement en cas de problèmes.

Dans notre discussion, nous avons soulevé le problème que si une autre société venait en difficulté, nous essayerons de réagir de la même manière, dans la mesure du possible bien entendu.

Notre groupe PDC-Le Centre acceptera ce point de l'ordre du jour à une très large majorité. »

**Mme Catherine Wolfer du groupe PS-Verts** monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« On ne peut pas dire que la demande d'augmenter le cautionnement du FC Bassecourt ait été accueillie avec enthousiasme par le groupe PS-Verts.

Que faire pour bien faire ?

Accepter pour éviter de laisser plonger le FC Bassecourt vers la faillite ? Refuser parce qu'il n'y a pas de raison de cautionner un club qui dépense et mise principalement sur sa première équipe en 1<sup>ère</sup> ligue ? En même temps, il ne s'agit pas d'annihiler les nombreux juniors du FCB.

Le groupe PS-Verts a longuement débattu. Par conséquent, comme indiqué dans le démenti publié par le QJ dans son édition du samedi 17 février, la liberté de vote a été laissée aux membres du groupe PS-Verts.

**Mme Ouarda Mahmoudi du groupe HSA** monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« HSA s'interroge sur la pratique de l'exécutif et des finances communales dans ce dossier. Au coup par coup on finance, on prête des sommes d'argent, on cautionne et recautionne le FCB. Ne mettons pas le pied dans un engrenage financièrement dangereux et certainement illégal, voire contraire à la volonté du peuple.

La commune prend de grands risques pour une seule société, le fera-t-elle pour les autres ? La commune peut-elle soutenir et s'engager financièrement jusqu'à plus de 1 million pour un club qui n'a plus les moyens de tenir le coup avec de telles charges et dépenses ?

Le fascicule préparé par le FC Bassecourt est parfait mais grandement incomplet au niveau financier, il manque les décomptes des travaux et tous les investissements de la commune depuis 2016.

Ce soir, le FCB frappe à nouveau à la porte. Le Conseil communal, qui ne semble rien étudier d'autre comme solution, ouvre le porte-monnaie du ménage communal et soumet encore au législatif un cautionnement supplémentaire à 120%, soit un cautionnement de CHF 324'000.- en faveur du FCB soit CHF 54'000.- de plus que le prêt à couvrir. La banque ne prend pas de risques c'est bien la commune qui le prend. Ce nouveau cautionnement bancaire servira à financer les dépassements de crédits et la reprise d'une ancienne dette du FCB dénoncée par l'institution bancaire pour non-paiement des intérêts. Ce qui porte le cautionnement de la commune à CHF 1'159'000.- et auxquels s'ajoutent les deux autres prêts directs de la commune au FC pour un montant de CHF 284'000.-.

Le message demande également au Conseil général de porter la durée de ce cautionnement total qui passera de 35 ans à 50 ans. On laisse ainsi une belle ardoise aux prochaines générations.

Entre les différents prêts et cautionnements, on arrive à un montant total de CHF 1'443'000.- engagés par la commune pour toujours le même objet. Par ces saucissonnages d'année en année, cautionnements ou diverses manières de prêter au FC, ne détourne-t-on pas le règlement sur le Conseil général et ses limites de compétences financières ? Est-ce que les droits politiques des citoyens ne sont-ils pas entravés et de surcroît trompés ?

Cela pèse lourd sur le budget de Haute-Sorne sans que tous les citoyens ne sachent qu'une telle somme est engagée. On manque de transparence dans ce dossier. Les dépassements sont-ils étudiés et contrôlés par le Conseil communal ? Trop d'inconnues, ce dossier n'est pas mûr et pas réfléchi. On met un sparadrap sur une plaie pas soignée et on ne résout rien.

Le Conseil général représente les citoyens, garant du bon fonctionnement, il est la haute surveillance de l'exécutif. Alors non on ne peut pas jouer ainsi avec l'argent public, d'où le questionnement de HSA et de réactions de citoyens après l'article de presse.

Si le FC ne peut déjà pas rembourser une ancienne hypothèque ni payer ses créanciers, comment le FCB va-t-il et peut-il supporter une telle dette, en plus de la charge de fonctionnement du club et de la charge salariale des joueurs ? La commune, en se positionnant comme caution solidaire devra payer et supporter les CHF 1'443'000.- au total dans ses comptes communaux, sans devenir propriétaire de l'objet. Le FC reviendra demander des rallonges, encore et encore.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, soyons responsables, surtout envers et avec les deniers publics. Si on engage de l'argent public pour payer la dette du FC, autant engager tout cet argent pour en devenir propriétaire. La commune serait alors maître de ses dépenses et l'argent communal serait engagé, à juste titre, pour un stade de foot communal. Le FC, ou les tiers qui l'utiliseraient, payeraient alors une location à la commune.

Du moment que le financement de ces installations est engagé avec de l'argent public les installations devront être publiques donc le stade deviendrait communal. Ce cautionnement n'est que du maquillage pour finalement tout payer puisque l'on finance le 120% de la dette et le FC reste propriétaire du bien qu'il n'a pas pu payer. Jamais l'on n'aura vu cela dans une commune. C'est impensable.

Je demande donc de refuser le message de ce soir, cautionnement supplémentaire qui ne résout rien mais qui enfonce davantage la situation. Il faut rediscuter la reprise des installations et ainsi on pourra vraiment sauver la pratique du foot à Bassecourt.

Je demande au Conseil communal de revenir avec de nouvelles propositions en ce sens, sous forme de garantie jointe d'une convention de reprise totale du stade par la commune, si la commune devait engager sa garantie de caution et effectuer le remboursement de la dette et des intérêts impayés par le FC ».

**M. Chèvre** précise que le message a été soumis auprès du service des communes qui le considère comme juste et transparent. Par ailleurs, la commission des finances et celle de la culture, sports et loisirs ont préavisé favorablement ce message.

Une interruption de séance est demandée et acceptée.

A la reprise, **M. Patrick Müller (HSA)** demande le vote à bulletin secret.

Quant à **M. Gérald Steiner (PDC)** il demande le vote nominal selon l'art. 48 du règlement du Conseil général.

**Le Président** passe au vote et soumet la proposition du vote à bulletin secret au vote nominatif :

Au vote, 6 personnes sont favorables au vote à bulletin secret contre 17 oui en faveur du vote nominatif.

**Le Président** oppose donc le vote nominatif au vote à main levée :

Au vote, 13 personnes sont favorables au vote nominatif contre 17 oui en faveur du vote à main levée.

Le vote à main levée obtient le plus de voix. Le vote du message se fera donc à main levée.

**Mme Mahmoudi** interpelle le **Président** en rappelant qu'elle a fait une suggestion il y a quelques minutes. La vice-chancelière lui rappelle que sa proposition doit être faite sous forme d'un amendement écrit, comme mentionné en début de séance. **Mme Mahmoudi** en a pris note et ne souhaite plus déposer de proposition.

La parole n'est pas demandée lors de l'ouverture de la discussion générale.

Au vote, le Conseil général accepte le message n°221 par 19 voix contre 8 et 5 abstentions.

**7 Prendre connaissance et statuer sur un crédit de CHF 1'150'000.- pour l'achat d'un immeuble de bureaux et d'habitation située à la Rue de l'Abbé-Monnin 30 à Bassecourt (feuillelet n°166 du ban de Bassecourt). (message n°222 du 26 février 2024).**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. le Président**, cède la parole à **M. Eric Dobler, maire** qui monte à la tribune et s'exprime ainsi :  
« Je ne reviens pas sur les termes du message que vous avez certainement toutes et tous étudié attentivement.

Je me bornerai à apporter quelques considérations stratégiques du Conseil communal.

Dans le cadre de l'élaboration de son programme de législature, l'exécutif s'est fixé notamment le but de développer l'attractivité économique pour mieux vivre et devenir une commune centre. Cette conception vise à l'attractivité pour permettre un développement harmonieux de notre commune. Elle est en plein essor économique et mérite de disposer de nouveaux services, dans le secteur tertiaire notamment. En parallèle, cet axe de développement doit favoriser l'amélioration de nos ressources financières par des investissements judicieux et réfléchis. Nous devons élargir notre assiette fiscale à cette fin.

L'investissement qui vous est proposé ce soir s'inscrit dans cette démarche. En effet, jusqu'à ce jour, la commune, même si ce n'est pas son rôle de jouer le promoteur immobilier, a cependant une mission de promotion économique. Dans ce cadre, elle doit créer les conditions favorables pour répondre à divers services et entreprises qui veulent s'implanter et/ou se développer sur notre territoire communal.

La disparition d'un établissement bancaire, puis du distributeur automatique d'argent n'a pas été une bonne nouvelle. Aussi, lorsque la commune a appris que le bâtiment était en vente, elle s'est approchée du service immobilier de la banque pour faire une offre pour l'acquisition de cette parcelle, idéalement située au centre de la localité, proche de tout et notamment des réseaux routier et ferroviaire.

Au vu de la configuration de la parcelle, il a paru important à l'exécutif de maintenir en priorité la configuration des lieux propres à accueillir des services et non de le laisser être dénaturé et réaffecté, dans un but de rentabilité maximale, à de l'habitat en locatif. Le bâtiment est actuellement immédiatement adapté à l'emménagement d'un locataire à l'étage et de services au rez-de-chaussée.

La grande parcelle pourrait, à moyen terme, autoriser un agrandissement de la structure.

Les négociations, conduite durant l'année 2023 ont abouti au montant de l'offre qui figure dans le message. Actuellement, la banque a accepté de geler la mise en vente publique du bâtiment à connaissance de la décision du Conseil général de ce soir.

Dans le cadre des discussions, nous avons rappelé que ce bâtiment était à l'origine celui de la Caisse d'épargne de Bassecourt avant de devenir une succursale de la Banque Valiant, après avoir transité par plusieurs autres enseignes bancaires.

Au point de vue des avantages, l'acquisition d'un bâtiment pour le louer à des entreprises offre un flux de revenus régulier sous forme de loyers. Cela peut constituer une source de revenus stables et prévisibles, ce qui en fait un investissement attrayant pour générer des rendements à long terme.

La commune a souvent, ces dernières années, reçu des demandes de locaux à vocations d'implantation de service sans jamais avoir la possibilité d'y répondre jusqu'à ce jour.

Actuellement, et à la suite de la publication dans les médias locaux de la proposition d'achat de ce bâtiment ce soir, des demandes sont arrivées à l'administration, se disant intéressées à s'implanter à cet endroit. De plus, une information tendant à laisser entendre que la commune imaginait la possibilité de l'implantation d'un service de l'Etat jurassien, a provoqué plusieurs réactions. En cas de vote positif, nous allons effectivement matérialiser formellement cette demande auprès du Gouvernement jurassien.

Toutes les demandes s'inscrivant dans la stratégie visée par l'exécutif seront examinées soigneusement.

En résumé, au vu des avantages potentiels en termes de développement économique et d'offre de services à la population, le Conseil communal recommande au Conseil général d'approuver le crédit de CHF 1'150'000.- pour l'acquisition de l'immeuble situé au feuillet 166 du ban de Bassecourt.

La commission des finances ainsi que la commission permanente de l'administration générale, des bourgeoisies et de la sécurité publique préavisent favorablement ce message.

Cette proposition offre une opportunité d'investissement stratégique pour stimuler l'activité économique locale, tout en assurant des revenus locatifs stables pour la commune ».

**Le Président** ouvre la discussion aux groupes.

**M. Vincent Voyame du groupe PCSI-RC** monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Le bâtiment en question fait partie du patrimoine de Bassecourt. A notre avis, nous devons saisir cette opportunité avec comme but de développer notre commune au niveau des services.

L'emplacement de cet immeuble, au centre de Bassecourt, proche des transports publics, sera certainement très attractif pour des sociétés du tertiaire et pourquoi pas pour une antenne cantonale.

**Le groupe PCSI-RC** accepte le message à l'unanimité ».

**M. Gérald Steiner du groupe PDC** monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Nous avons un choix à faire, acheter ou non ce bâtiment, pourquoi me direz-vous, M. le Maire vous l'a dit dans son introduction.

La commune a une opportunité, est-ce bien ou pas ?

Nous pensons que si nous voulons attirer des personnes telles que notaires, avocats ou un service de l'Etat, il serait judicieux d'avoir des locaux à leur proposer avant d'entamer des démarches.

N'oublions pas que nous approchons de l'entrée de Moutier dans le canton du Jura et que le gâteau va peut-être se diviser.

Alors autant anticiper et proposer des locaux dignes de recevoir des institutions déjà installés dans le Jura.

La commission des bâtiments, ainsi que la commission des finances sont favorables à cet achat. Le groupe PDC-Le Centre est également de cet avis et votera massivement en faveur de cet achat ».

**Mme Catherine Wolfer du groupe PS-Verts** monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Comme vous vous en doutez, le groupe PS-Verts n'est, de prime abord, pas favorable à ce que la commune se transforme en investisseur immobilier et se mette à acheter des bâtiments, surtout par les temps qui courent.

L'entretien des bâtiments qui sont en possession de la commune pose parfois un problème financièrement.

La visée de l'achat du bâtiment de la banque Valiant est autre. Il permettrait d'augmenter l'assiette fiscale si un notaire, un avocat ou un service cantonal venait à s'y installer. C'est un des arguments de poids du Conseil communal.

Le groupe PS-Verts va accepter ce message bien qu'il ne partage pas les mêmes vues en ce qui concerne l'utilisation du bâtiment. Nos membres sont mitigés par rapport à l'investissement de ces locaux dans le secteur tertiaire.

Dans sa majorité, ils préféreraient que ce bâtiment soit mis à disposition pour des services à la population. Proche de la gare, des arrêts de bus, possédant des places de parc, ce bâtiment se prêterait parfaitement à l'installation d'un médecin ou d'un Médicentre, ce qui pallierait le manque actuel de professionnels de la santé en Haute-Sorne. Doté d'un jardin, il pourrait aussi être transformé en Maison de quartier et abriter de nouveaux locaux pour agrandir la crèche garderie.

Nous demandons donc que ces propositions soient prises en considération dans la réflexion du Conseil communal. »

**M. André Altermatt du groupe HSA** monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Est-il vraiment le rôle de la commune de s'investir (c'est le cas de le dire) dans l'acquisition d'un tel bien immobilier avec locaux commerciaux et un appartement ?

Est-ce aussi le rôle de la commune de s'impliquer dans la gestion et de consacrer du temps dans l'administration d'un tel immeuble alors qu'il s'agirait plutôt de décharger davantage le personnel communal de prestations non essentielles ? Cela sans compter les charges directes et indirectes inhérentes à cette acquisition et à cette gestion.

Finalement, quelle est la plus-value d'une telle acquisition pour la commune ?

Cela a été dit à propos du budget, les finances de la commune nous invitent à la plus grande prudence en matière de fonctionnement mais surtout d'investissements.

Aujourd'hui, on a une bonne occasion de donner à la population un exemple de priorisation des investissements dont on se targue en renonçant à l'acquisition d'un tel immeuble qui est un investissement ni nécessaire ni utile à la collectivité.

Ne doutons pas que la banque Valiant saura vendre à bon prix cet immeuble qui bénéficie de bons atouts à la vente.

Quoi qu'il en soit, ce bâtiment restera au patrimoine bâti de Bassecourt. Soyons sûrs également que le futur acquéreur saura le valoriser et le rentabiliser au profit de tous.

Quant à envisager la venue dans les murs de ce bâtiment du registre foncier, le Gouvernement nous appelle à ne pas céder au chant des sirènes. Et c'est un euphémisme à lire la presse récente. De même, l'installation d'une étude de notaire ou d'un avocat n'est que pure spéculation en l'état. Et l'argument des coffres à disposition est bien candide pour attirer un futur propriétaire ou locataire.

Le Groupe HSA vous invite donc à refuser le message n° 222 du jour ».

**M. Michel Lando** monte à la tribune et s'exprime à titre personnel et non au nom du groupe UDC :  
« Le message n°222 tel qu'il nous est proposé semble très séduisant. En effet, la commune va se muer en propriétaire foncier pour réaliser une opération gagnant-gagnant. En commission des finances, le possible emménagement du registre foncier dans ce bâtiment avait même été évoqué. Tout allait bien dans le meilleur des mondes.

Samedi matin, patatras : la Ministre des finances Mme Beuret Siess apporte un cinglant démenti. Cet objet n'est à mon sens pas prioritaire pour notre commune. C'est certes une opportunité mais qui, si elle ne se réalise pas, n'exercera aucune influence négative sur la commune. Il est temps pour nous, Conseil général, de poser un cadre financier. Ici et maintenant. Cet investissement est-il indispensable au fonctionnement du ménage communal ? Poser la question s'est y répondre. « Nous avons un cash-flow négatif », dixit notre grand argentier.

Au vu des sujets traités ce soir en Conseil général, en particulier d'un budget déficitaire de plus de 1.8 millions, je pense qu'il est nécessaire pour le législatif de remettre les pendules à l'heure.

Chers collègues, nous décidons de l'allocation des ressources à bon escient. Il est temps de siffler la mi-temps.

La parole n'est pas demandée lors de l'ouverture de la discussion générale. »

Au vote, le message est accepté par 25 voix contre 6 et une abstention.

**8 Réponse à la question écrite n°63 du groupe PDC intitulée « Construction d'un bâtiment pour les services techniques de Haute-Sorne – votation populaire du 11.12.2022. Où en est-on ? »**

Le Conseil communal a rendu sa réponse.

**Mme Marielle Bourquard (PDC)** est partiellement satisfaite de la réponse du Conseil communal.

Cette dernière demande à ouvrir la discussion. Au vote, l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Bourquard souhaiterait souligner qu'elle trouverait dommage de se précipiter de vendre une partie du terrain sans savoir exactement ce dont on a besoin pour le bâtiment et de la place autour. Elle invite le Conseil communal à prendre note de cette réflexion avant de vendre.

**M. Julien Meier, conseiller communal** répond que, dans le message, il était bien mentionné qu'une partie du terrain serait mise en vente. A ce jour, une entreprise locale est fortement intéressée à venir s'y implanter. Le Conseil communal aimerait éviter qu'une entreprise de la place quitte la commune par manque de place comme c'est déjà arrivé par le passé. Le Conseil communal demande une certaine souplesse dans l'application de ce message.

#### **9 Nomination de deux membres à la commission permanente des écoles, cohésion sociale et informatique.**

A la suite de la démission de M. Julien Meier, **M. Steiner du groupe PDC** propose la candidature de M. Gilles Meier.

M. Gilles Meier est élu par applaudissements.

A la suite de la démission de M. Valéry Rion, **Mme Wolfer du groupe PS-Verts** propose la candidature de Mme Sara Allemann domiciliée à Soulce. Elle tient à rester apolitique.

Mme Sarah Allemann est élue par applaudissements.

#### **10 Nomination des membres de la commission des services communaux.**

**M. Vincent Voyame pour le groupe PCSI-RC** propose la candidature de M. Aubin Beuchat de Glovelier.

M. Aubin Beuchat est élu par applaudissements.

#### **11 Nomination d'un membre à la commission permanente de l'urbanisme.**

A la suite de la démission de M. Nicolas Kottelat, **M. Michel Lando du groupe UDC** propose la candidature de M. Julien Bandelier.

M. Julien Bandelier est élu par applaudissements.

#### **12 Nomination d'un membre à la commission spéciale de l'organisation de la journée des aîné-e-s.**

A la suite de la démission de M. Perucco, **M. Michel Lando du groupe UDC** annonce qu'il n'a pas trouvé de candidat. Il laisse donc la place à un autre groupe.

**M. Vincent Voyame du groupe PCSI-RC** monte à la tribune pour présenter M. Jean-Michel Jobin.

M. Jean-Michel Jobin est élu par applaudissements.

#### **13 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme Cecilia Furlan.**

**M. le Maire** monte à la tribune et présente la naturalisation suivante :

« Madame Furlan est née en Italie en 1983. Après avoir résidé dans différents pays, elle a emménagé dans le Canton du Jura en 2013. Depuis 2020, elle vit en concubinage avec M. Urs Braun et ses deux enfants à Undervelier.

Mme Furlan a obtenu un master en sciences diplomatiques et internationales à l'Université de Bologne. Elle a ensuite eu un brevet fédéral suisse de paysanne. En parallèle, elle a une activité indépendante d'organisatrice et facilitatrice d'événements.

Mme Furlan fait partie de plusieurs associations, dont « Sorne en Bal » et « La Vorde ». Elle participe également à la coopérative Longo Mai.

Elle désire aujourd'hui acquérir la nationalité suisse car elle y habite depuis plus de 10 ans. Sa vie associative, culturelle et professionnelle est ici. Ses enfants sont également suisses. Elle désire pouvoir participer plus activement à la vie politique et régionale ».

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation. »

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

#### **14 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme Leonora Maliqi**

**M. le Maire** monte à la tribune et présente la naturalisation suivante :

« Madame Maliqi est née à Delémont en 2000. Elle a vécu 4 ans à Bassecourt avant de partir pour Courtételle. De 2009 à 2021 elle était à nouveau établie à Bassecourt avec ses parents. Elle a ensuite quitté la commune en 2021 afin de vivre à Delémont. Elle s'est mariée la même année et y réside actuellement avec son époux.

Mme Maliqi a effectué sa scolarité obligatoire entre Bassecourt et Courtételle. Elle a ensuite effectué une année de transition à l'Ecole de culture générale, avant d'enchaîner avec l'Ecole de commerce. Elle est actuellement à la Haute Ecole de Gestion à Delémont.

Mme Maliqi a demandé à poursuivre sa demande de naturalisation avec la Commune de Haute-Sorne car elle a résidé de nombreuses années ici. De plus, elle va également effectuer un stage à 50% dans le cadre de sa formation HEG auprès de l'Administration communale de Haute-Sorne.

Elle désire aujourd'hui acquérir la nationalité suisse car étant née et ayant effectué son cursus ici, elle a besoin de se sentir suisse. Elle connaît mieux la Suisse que son pays d'origine.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

Document déposé lors de la séance :

- Question écrite déposée par Mme Ouarda Mahmoudi (HSA) et intitulée « Plan de législature et budget »

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le 22 avril 2024.

Etant donné que tous les points ont été traités, **le Président** remercie les membres du Conseil général pour leur participation et lève la séance à 21h50.

Courfaivre, le 26 février 2024

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le Président

La Vice-chancelière

Jean-Claude Beuchat

Michèle Bailat